

## AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 1035-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 940-16 DÉCRÉTANT  
UNE DÉPENSE DE 4 400 000\$ ET UN EMPRUNT DE 4 400 000\$ AFIN DE  
PROCÉDER À DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE ET DE DRAINAGE  
SUR DIVERSES RUES DE LA MUNICIPALITÉ ET DE RÉHABILITATION DU BARRAGE  
DU LAC DARWIN ET LA RECONSTRUCTION DE LA RUE PELLETIER ET  
POURVOYANT AU PAIEMENT DE CES TRAVAUX AU MOYEN D'UN EMPRUNT DE  
4 400 000 \$

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, que le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2021, le Règlement modifiant le règlement 940-16 décrétant une dépense de 4 400 000\$ et un emprunt de 4 400 000\$ afin de procéder à des travaux de réfection de la chaussée et de drainage sur diverses rues de la municipalité et de réhabilitation du barrage du lac Darwin et la reconstruction de la rue Pelletier et pourvoyant au paiement de ces travaux au moyen d'un emprunt de 4 400 000 \$.

Ce règlement a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 27 mai 2022.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière au 2450, rue Victoria, aux heures habituelles de bureau.

Donné à Sainte-Julienne, ce 2 juin 2022.



Nathalie Girard  
Directrice générale et greffière-trésorière